

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	23 (1935)
Heft:	462
 Artikel:	A travers les sociétés
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262068

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carrières féminines

La directrice d'entreprises de confection (Confection pour dames et enfants, confection de lingerie)

Il faut remonter vers 1820 pour retracer les débuts de l'industrie de la confection. Après la suppression des corporations et en suite de l'industrialisation de la production, la confection en grand, d'après des modèles-types, commença à se développer à côté de l'industrie du vêtement sur mesure.

L'industrie suisse de la confection a pris un développement énorme pendant ces dernières années. Elle constitue aujourd'hui un élément important de notre économie nationale. Peut à peu, la confection en tricotage et tissage mécanique a constitué une branche spéciale.

La part prise par les femmes à l'industrie de la confection est considérable. Les branches entrant surtout en ligne de compte sont la confection de vêtements pour dames et enfants, de tabliers, de lingerie, de vêtements et sous-vêtements tissés et tricotés.

Dans toutes ces branches, on trouve des femmes dans les postes les plus différents: patronnes, directrices de l'entreprise entière et de certaines branches, ouvrières en chef, ouvrières spécialisées, et surtout couturières. En outre, un grand nombre de femmes travaillent à domicile trouvent un gain dans l'industrie de la confection. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres industries, la femme arrive, dans l'industrie de la confection, à occuper la position de la directrice technique. Dans les entreprises d'une certaine importance, la directrice a un champ de travail étendu qui lui impose de grandes responsabilités. Ce champ de travail est très varié. Il est déterminé par la nature et l'organisation de l'entreprise. Plus la production est soumise aux variations de la mode, plus les exigences à l'égard de la directrice seront严格.

Dans l'industrie du vêtement pour dames, la tâche la plus importante de la directrice est la création de nouvelles collections, c'est-à-dire l'étude des modèles pour la prochaine « saison » et le calcul des prix de revient. Comme c'est toujours Paris qui lance la mode, suivant l'étenue et l'importance de la maison, le patron se rend à Paris avec sa directrice avant l'établissement de la collection, pour s'informer des courants nouveaux de la mode et pour chercher de nouvelles idées. D'une façon générale, l'accès aux présentations des grands ateliers dépend de la vente d'un modèle; or, comme les prix très élevés ne permettent en général pas l'achat d'un très grand nombre de ceux-ci, il est indispensable à la directrice de posséder un sens aigu de l'observation, et de pouvoir non seulement fixer dans sa mémoire les principaux éléments de la nouvelle mode, mais observer aussi les détails techniques, les matériaux employés, les formes et les nuances, car il est interdit de dessiner pendant la présentation. Riche des impressions reçues et de ses propres idées, la directrice essaiera ensuite les nouveaux modèles pour sa maison, concentrant tous ses efforts pour satisfaire le goût et les exigences de sa clientèle car c'est seulement pour des modèles approuvés par la clientèle que la maison recevra des commandes.

Une fois les modèles composés, il s'agit de dessiner les patrons, puis de choisir le genre et la couleur des étoffes et des fournitures. Souvent, l'achat des étoffes et des fournitures se fait avec l'aide de la directrice.

Dès l'arrivée des commandes, la direction doit répartir le travail et en surveiller l'exécution. Chaque étape du travail doit lui être familière ainsi que les différentes machines. On attend d'elle qu'elle puisse surveiller tout l'atelier, car elle est responsable de ce qui en sort. Le travail devant être terminé à temps, toute la production doit être rationnellement organisée.

Les grandes entreprises emploient souvent à côté des directrices d'ateliers qui s'occupent de la direction technique, des directrices de collections qui se voient entièrement à l'établissement de nouveaux modèles. Dans les entreprises qui vont travailler à domicile sans recourir à des intermédiaires, c'est à la directrice que revient la distribution et le contrôle du travail. Les obligations d'une directrice d'entreprises de confection en tricot sont du même ordre, les tricots employés étant des tissus décoratifs ou non, à grandes ou petites mailles, et exécutés au moyen de machines spéciales et compliquées, ce qui force la directrice, quand elle établit la collection de modèles, à veiller de près au genre de la matière première employée et aux possibilités d'exécution des machines que possède l'atelier. Des connaissances exactes et spécialisées en ces domaines lui sont donc très utiles.

La lingerie en confection a pendant les dernières années dû s'adapter toujours davantage aux caprices de la mode. Une entreprise qui veut travailler avec succès ne peut plus, comme autrefois, se contenter d'une collection type, mais établir deux ou trois fois par an de nouvelles collections. Toutefois, les variations de la coupe

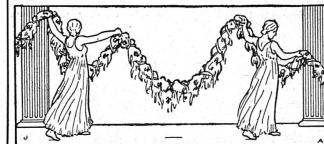
et des couleurs sont moins importantes que dans la confection de robes et manteaux. A part cela, le travail de la directrice est très semblable à celui des deux autres branches.

Apitudes: Cette profession exige beaucoup de capacités physiques et intellectuelles, sans parler des connaissances et aptitudes professionnelles. Il est important avant tout que la directrice ait du sentiment artistique et un esprit créateur, et qu'elle soit douée pour le dessin; en outre, elle doit posséder le don d'observation, du goût et de la compréhension pour la mode toujours changeante. Comme elle occupe une position de direction, il lui est indispensable d'être bonne psychologue, de posséder un don de pédagogue et d'organisatrice, et d'être persévérente, juste et concilatrice.

Formation professionnelle: Il n'existe pas de programme défini pour la formation à ce métier. Comme base, la fréquentation d'une école secondaire, un apprentissage de deux à trois ans de couturière ou de lingère combiné avec la fréquentation d'une école professionnelle est à conseiller. En outre, la directrice devra connaître la coupe. Les aptitudes spéciales s'acquièrent par préférence au moyen d'une activité de 1 à 2 ans dans une entreprise de confection. La fréquentation de cours pour le dessin des modèles et des patrons, soit en Suisse, soit à l'étranger, est aussi à recommander. La *Frauenarbeitschule* de Bâle a organisé pour la première fois, au courant de l'été 1934, un cours professionnel avancé pour couturières se préparant à la profession de directrice. Dans beaucoup d'établissements, la directrice est choisie parmi le personnel.

Les séjours à l'étranger sont d'une grande importance dans cette profession, et la connaissance des langues étrangères est utile.

Des coupeuses capables, qui ont une préparation suffisante, mais qui manquent d'initiative artistique, peuvent trouver un emploi comme directrice d'atelier dans de grands établissements. La



A travers les Sociétés

A la « Frauenzentrale » de Zürich.

Le rapport annuel que nous avons sous les yeux fait preuve de la vitalité et de l'activité multiple de cette association qui s'est occupée à la fois de placement, d'assistance aux mères dans le besoin, de secours aux chômeurs sous forme de fruits et de vêtements, qui a soutenu activement le mouvement *Femme et Démocratie*, a participé à la collecte du 1^{er} août, ouvert un local chauffé aux femmes sans ressources et a continué à s'occuper également de l'œuvre de vacances pour les mères et les travailleuses.

Quand on constate à quelles résultats arrivent des femmes par leur volonté et leur ténacité, on ne peut s'empêcher de déplorer que l'Etat se prive volontairement de leur appui.

L.-H. P.

Section de Lausanne du Suffrage féminin.

Cette section va reprendre son activité; elle convoque ses membres pour le vendredi 1^{er} novembre, au Lyceum, à 20 h. 30, et espère les voir venir nombreux, plus nombreux que l'an

dernier de la formation professionnelle dépend surtout du zèle, des aptitudes, et des ambitions de chacune. Dans les établissements de confection de premier ordre, ne trouveront de postes que celles dont la préparation professionnelle est relativement longue.

Conditions de travail: En général, la durée du travail de la directrice est la même que celle des ouvrières, soit 48 heures par semaine; mais aux moments de presse, surtout pendant l'établissement des collections, elle devra faire des heures supplémentaires. Comme elle occupe un poste supérieur de direction au sens de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les fabriques, elle n'est pas soumise aux restrictions concernant le travail supplémentaire prévues par la loi sur les fabriques.

En général, la directrice jouit de deux semaines de vacances payées, parfois trois semaines, rarement davantage. Son salaire dépend en général de ses capacités de travail, mais il varie passablement d'une entreprise à l'autre. Dans la plupart des cas, il est de 300 fr. pour le début; il peut aussi être augmenté. Une très bonne directrice peut arriver à un salaire considérablement plus élevé. Parfois la directrice est intéressée au chiffre d'affaires, ou reçoit une gratification annuelle qui dépend de la marche des affaires.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines.)

AVIS. — Vu l'absence de notre Rédactrice, qui va faire un voyage féministe en Pologne et dans les Etats baltes, toutes les nouvelles pressantes (avis de Sociétés, convocations, etc.) concernant le prochain numéro du Mouvement doivent être adressées à Mme Vuillomenet-Challandes, Tête-de-Ran, 7, La Chaux-de-Fonds.



Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Pour la première séance de sa reprise d'activité, l'Association genevoise pour le Suffrage féminin avait demandé à son infatigable présidente, Mme Gourd, Secrétaire générale de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, une causerie sur le féminisme à la récente Assemblée de la S. d. N. On oublie un peu trop en effet, à côté du grand conflit italo-éthiopien, le travail des Commissions de l'Assemblée, entre autres celui de la Commission juridique et de la Commission des questions sociales. Dans un exposé vivant, parfois émouvant, l'oratrice détailla les principaux problèmes débattus: traite des femmes et des enfants, protection des mineurs, statut de la femme, nationalité de la femme mariée. Ce dernier problème complexe, beaucoup plus important que ne le semblent croire une quantité de personnes, ne pose pas seulement une question de justice, mais peut aboutir, tel qu'il est encore réglé aujourd'hui en cas de guerre ou d'indigence de la femme mariée à un étranger, aux situations les plus lamentables. Et ce fut un bel encouragement pour l'Association

passé. Son Comité a longuement discuté de son programme hivernal; qu'offrir aux suffragistes pour qu'ils consentent à se déranger et à soutenir les efforts de leur Comité? On dit que la conférence est un moyen usé; par quoi la remplacer? Faute d'idées, de suggestions utiles, force est de recourir à ce vieux moyen, et M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales à Lausanne, entretiendra les suffragistes, le 1^{er} novembre, de l'éducation en U.R.S.S., en Italie et en Allemagne. Cette étude comparative de l'éducation dans trois pays à dictature est de nature à intéresser de nombreuses personnes, et tout particulièrement les parents.

Pour le premier vendredi de décembre, le 6, est prévue une soirée récréative, comme causerie, thé, musique, surprises. La causeuse de Mme Doleires sera consacrée à *Christine de Pisan*, cette féministe du moyen âge dont parlait le *Mouvement Féministe* dans son feuilleton du 12 septembre. Pour le thé, pour les surprises, le comité espère que fidèlement les mêmes membres qui confectionnent, cuisent, cousent, tricotent, crochettent, consomment, boivent le thé et achètent les surprises, voudront bien lui continuer leur bienveillant et amical concours et remettre leurs doigts au Lyceum dans l'après-midi du 6 décembre. Il n'est pas trop tôt d'y penser déjà, dans ce pays où l'on a toujours le temps...

Poursuivant sa tâche d'éducatrice, la section organise un nouveau cours public et gratuit consacré aux soins à donner au nourrisson, fait dans la petite salle de la Maison du Peuple, les 13, 20 et 27 novembre, par Mme Dr. Catherine Koussmine, un de ses membres.

de constater combien l'auditoire fait saisi et intéressé par toutes ces questions, et combien heureuse avait été l'idée de se préoccuper de toute cette vie internationale. E. K.

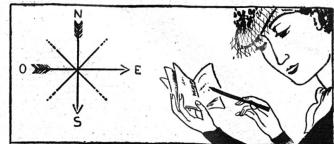
A l'Ecole Vinet

Mme Dora de Vargas-Demierre ayant donné sa démission de directrice de l'Ecole Vinet, à Lausanne, à la suite de son mariage, la direction de cet établissement, la seule école secondaire du canton de Vaud et probablement de la Suisse romande, qui soit dirigée par une femme, a nommé directrice Mme Marie Bridel, qui enseigne depuis vingt ans déjà. Mme Bridel prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain.

Le Mouvement Féministe



à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève
à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève
à l'Administration
R. Michell-du-Crest, 14, Gen.



Carnet de la Quinzaine

Mercredi 30, Jeudi 31 octobre et Vendredi 1^{er} Novembre.

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, de 14 h. 30 à 18 h. 30: Vente de livres d'occasion, gravures, bric-à-brac, au profit de la bibliothèque de l'Union. Buffet. Les dons sont reçus avec reconnaissance au local.

Id. Union des Femmes et Union féminine d'Education nationale, local de l'Union des Femmes, 22, rue Et.Dumont, 20 h. 30: *Notre Constitution fédérale, son contenu, son application son avenir*. Deuxième leçon du Cours public et gratuit d'instruction civique par M. Alfred Borel, avocat.

Vendredi 1^{er} novembre.

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, Grande Salle de l'Ecole d'Etudes sociales, 6, rue Ch.-Bonnet. Notions de droit, cours en six leçons. *La famille et le code civil suisse : Les fiancailles, le mariage, le divorce. Les parents et les enfants. La mère non mariée*, par Mme Elly Plattner, juge prud'hommes. Introduction par Mme E. Kammeracher, avocate.

Lundi 4 novembre.

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite (Thé suffragiste): *Les femmes dans les tribunaux de prud'hommes*, exposés par plusieurs femmes juges prud'hommes. Introduction par Mme E. Kammeracher, avocate.

Vendredi 7 novembre.

GENÈVE: Union des Femmes et Union féminine d'Education nationale, local de l'Union des Femmes, 22, r. Et-Dumont, 20 h. 30: *Notre Constitution fédérale, son contenu, son application, son avenir*, troisième leçon du Cours public et gratuit d'instruction civique donné par M. Alfred Borel, avocat.

Vendredi 8 novembre.

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, Grande Salle de l'Ecole d'Etudes sociales, 6, rue Charles-Bonnet: Notions de droit, cours en six leçons. *Les biens et le Code civil suisse. Les biens de la femme dans le mariage. Héritages. Testaments. Partages*, par Mme N. Schreiber-Favre, avocate. (Voir ci-dessus).

Vendredi 1^{er} novembre.

LAUSANNE: Lyceum, 20 h. 30: Suffrage féminin. Conférence de M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales à Lausanne, sur *l'éducation en U. R. S. S., en Italie et en Allemagne*.

Mardi 13 novembre.

LAUSANNE: Petite salle de la Maison du Peuple, 20 h. 30: Cours public et gratuit de Mme Dr. Koussmine: *Alimentation du nourrisson bien portant, l'allaitement naturel, l'allaitement artificiel: le rôle et l'importance des vitamines dans l'alimentation du petit enfant*.

Mercredi 20 novembre.

LAUSANNE: Petite Salle de la Maison du Peuple, 20 h. 20: Suffrage féminin. Cours public et gratuit de Mme Dr. C. Koussmine: *Maladies les plus fréquentes des nourrissons: comment les prévenir (maladies contagieuses, maladies de la nutrition, le racisme, etc.).*

Vendredi 6 décembre.

LAUSANNE: Lyceum, 20 h. 30: Suffrage féminin. Soirée récréative offerte aux membres. Causerie de Mme Doleires, sur *Christine de Pisan*, thé, surprises.

Mercredi 27 novembre.

LAUSANNE: Petite Salle de la Maison du Peuple, 20 h. 20: Suffrage féminin. Cours public et gratuit de Mme Dr. C. Koussmine: *Maladies les plus fréquentes des nourrissons: comment les prévenir (maladies contagieuses, maladies de la nutrition, le racisme, etc.).*

Vendredi 6 décembre.

LAUSANNE: Lyceum, 20 h. 30: Suffrage féminin. Soirée récréative offerte aux membres. Causerie de Mme Doleires, sur *Christine de Pisan*, thé, surprises.

BEURRE FONDU excellent
en boîtes de 1 kilo et d'une livre
Très avantageux
En vente partout
Laiteries Réunies

P 986 X

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE